



CHARTRE VISITEUR EHPAD Aigueperse – UNITE MONET
VALANT ENGAGEMENT JUSQU'A LA FIN DE LA CRISE SANITAIRE COVID19

A REMETTRE AVANT VOTRE 1^{ERE} VISITE (1 engagement par personne)

Attention la signature de cette charte engage votre responsabilité¹

Je soussigné,

Nom, prénom

Demeurant.....

Téléphone.....adresse-mail.....@.....

Nom du résident visitéservice.....

1. M'engage à adresser la présente charte avant ma 1^{ère} visite,

- La charte d'engagement est adressée auprès de l'accueil de l'établissement ou adressée par mail accueil@mr-aigueperse.fr (lundi au vendredi entre 9h-16h30)
- A défaut, la charte est remise dans l'urne prévue à cet usage, le jour de la 1^{ère} visite avant d'avoir vu mon proche

2. M'engage avant chaque visite à mon proche à respecter les conditions suivantes:

- **A prendre ma température à mon domicile et à ne pas venir si elle est supérieure à 37,5°**
- **A ne pas prendre de traitement antipyrétique (paracétamol ou aspirine) 12h avant,**
- **Ne pas avoir de symptômes de type respiratoire, signes ORL ou signes digestifs, perte du goût, etc... au moment de la visite et dans les 15 jours avant ma visite)**

3. Durant la visite, je m'engage à respecter les règles de sécurité mises en œuvre au niveau de l'EHPAD d'AIGUEPERSE et les gestes barrières mis en place pour protéger mon proche, ainsi que l'ensemble des 383 résidents et des professionnels de la structure, et plus précisément :

- **Entrer dans l'établissement par la porte réservée à l'entrée visiteur (Du lundi au dimanche entre 14h (heure de début) -17h – (17H30 heure maximum de fin de visite)**
 - Porter un masque **chirurgical** (disponible dans toutes les grandes surfaces)
 - Désinfecter mes mains avec la solution hydro alcoolique mise à ma disposition
 - Déposer la charte d'engagement signée, si je ne l'ai pas transmise par mail
 - Compléter **à chacune de mes visites** le registre de suivi des visites placé sur une table devant la porte « Entrée Visiteurs »
 - **Limiter ma visite en chambre à 2 personnes maximum**
 - **Seuls les mineurs en capacité de porter un masque chirurgical sont autorisés**
- **Prévenir un agent de l'unité avant d'entrer, agent qui m'accompagnera vers mon proche**
 - Conserver mon masque durant tout le temps de la visite
 - Echanger avec mon proche **en essayant de respecter l'ensemble des mesures de distanciation sociale**, notamment en évitant de toucher mon proche résidant au sein de l'EHPAD
 - **Ne pas échanger avec un autre résident, un autre visiteur**
 - **Limiter mes échanges avec un professionnel de la structure aux situations d'urgence**

4. FIN DE VISITE - Mesures barrières fin d'échanges

- Sortir directement par la porte réservée à cet usage (variable selon l'unité concernée)

Daté et signé en précédant de la mention, « ***lu et approuvé*** »

A Aigueperse, le

ATTENTION (1) : A l'occasion de votre visite, il est de votre responsabilité personnelle (civile et/ou pénale) de prendre toutes les précautions nécessaires (respect des gestes-barrières) à la sécurité de votre parent (ou proche) afin qu'il ne puisse être le *résident source* de contamination auprès des autres résidents ou professionnels de la structure.